

Note n° 10 aux retraités et retraitées adhérant à Solidaires

Le 13 novembre 2015

Info des structures retraité-e-s

Aude (11) : un tract distribué sur les marchés (recto commun, verso spécifique notamment sur les complémentaires) appelle à un rassemblement le 24 devant la permanence des députés avec demande d'audience à 14 h.

Bouches-du-Rhône (13) : CGT, FSU et Solidaires ont décidé une manifestation à 10 h 30 jusqu'au Centre des impôts / Hôtel des Finances, en passant par le siège du Medef. Un tract unitaire sera distribué pendant toute la semaine précédente. Avec les retraité-e-s des Finances, de la Poste et du Rail, etc., 1 000 personnes sont attendues.

Calvados (14) : CGT, FSU, UNSA, Solidaires et FGR-FP (peut-être FO) tiendront une conférence de presse le 23 et appellent à une manifestation à Caen le 24 à 10 h 30 vers la préfecture, où Solidaires prendra la parole pour tous.

Gard (30) : CGT, FO, FSU, Solidaires et LSR ont décidé une conférence de presse le 18. La CGT informe d'un repas le 24 devant la Carsat pour fêter les 70 ans de la Sécurité Sociale, suivi d'un débat à 15 h à l'auditorium du conseil départemental. Les autres organisations maintiennent un rassemblement devant la préfecture à 10 h 30, sur la base de l'appel national.

Haute-Garonne (31) : Solidaires est maintenant bien intégrée à l'intersyndicale. Un tract unitaire appelle à une manifestation de 24.

Gironde (33) : seulement CGT, FSU et Solidaires participent aux réunions. Elles ont décidé une manifestation le 24 novembre à 10 h place Stalingrad pour aller devant TV7, SO et Bordeaux Gironde (avec des prises de parole) car les journaux, radios et télévisions de la région relaient très peu les actions « retraités ». Solidaires aurait préféré aller protester chez les représentants du gouvernement et du patronat. Un tract commun recto-verso sera distribué.

Île-et-Vilaine (35) : CGT, FSU, FO, Solidaires et FGR-FP ont décidé d'envoyer une lettre ouverte médiatisée aux parlementaires dénonçant leurs responsabilités dans la situation des retraités et l'accord sur les complémentaires. Plusieurs rassemblements sont organisés le 24 novembre, dont celui de Rennes qui partira en manifestation jusqu'à la Préfecture où une délégation sera reçue.

Loire Atlantique (44) : CGT, FO, FSU, CFTC, FGR-FP et Solidaires, ont discuté des divergences sur l'accord sur les retraites complémentaires, signé par la CFTC, qui a fini par accepter que le tract mentionne qu'il s'agit d'un nouveau recul. Les distributions ont été planifiées sur les cinq marchés de l'agglomération nantaise. Pour le 24, sont décidées une conférence de presse commune, une distribution massive du tract à la population, une lettre aux Parlementaires du département.

Tensions dans la FGR-FP : deux de ses responsables départementaux ont été vivement pris à partie par des organisations membres de la FGR-FP (FSU, FO et Solidaires) citant le courrier de la FGR-FP 44 aux parlementaires du département, qui se désolidarise de la journée du 24 et met en garde les parlementaires sur la montée électorale « des extrêmes ».

Marne (51) : CGT, CGC, UNSA, Solidaires, FSU et LSR ont acté la volonté de la FGR-FP de se rallier au 24. La CGT a contesté la présence de la CGC dont la signature de l'accord sur les complémentaires diminue le pouvoir d'achat. La CGC est restée, en approuvant l'ajout dans le tract commun d'une phrase affirmant que l'accord des complémentaires diminue le pouvoir d'achat. Il a été décidé une intervention auprès des députés et sénateurs, une conférence de presse, un tract distribué sur tous les marchés, des rassemblements/manifestations le 24, le matin devant les sous-préfectures, l'après-midi devant la préfecture avec demande d'audience au Préfet.

Haute Marne (52) : CGT, FO, FSU et Solidaires ont vainement tenté de contacter les organisations absentes. Le 4 pages national sera remis au Préfet le 24 pendant le rassemblement de 15 h 30 devant la préfecture, où chaque organisation prendra la parole.

Meurthe-et-Moselle (54) : la CGT a invité toutes les organisations, y compris CFDT, mais n'étaient présentes que CGT, FSU, SUD Solidaires, FGR-FP. Deux députés ont répondu et promis d'interpeller le gouvernement sur la suppression de la demi part fiscale. Les organisations ont décidé une conférence de presse le 23, une rencontre avec les 2 députés de Nancy (le Préfet refuse une audience syndicale en période électorale... mais communiqués et tracts lui seront envoyés).

Nord (59) : CGT, FO, CFTC, CGC, FSU, Solidaires, UNRPA (et LSR excusée) ont pris acte des retraits FGR-FP, UNSA. Les élus seront interpellés. Les « huit » ont décidé un tract, un communiqué de presse, le 23, une conférence de presse sous forme d'un petit déjeuner et audience en préfecture, et le 24, un rassemblement à 11h place de la République à Lille, prises de parole, arrivée des futurs retraités à 12h, manifestation et retour place de la République pour une petite restauration.

Vendée (85) : CGT, FO, FSU, UNSA, Solidaires et FGR-FP ont décidé une conférence de presse le 24 sur la diminution du pouvoir d'achat des retraités avec des exemples locaux.

Haute-Vienne (87) : CGT, CGC, FSU, Solidaires et FGR-FP (partie prenante après un vote interne unanime) ont décidé une conférence de presse le 24 et l'envoi d'un courrier aux parlementaires du département.

Val d'Oise (95) : par un tract unitaire, CGT, FSU, Solidaires, FGR-FP et LSR appellent à la manifestation à Paris

Région parisienne : toutes les organisations préparent un rassemblement place St François Xavier où une conférence de presse se tiendra sous un barnum, puis la manifestation se rendra au ministère de la santé. Un rendez-vous avec la ministre est demandé.

Information : les huit sections départementales FGR-FP d'Île de France (75, 77, 78, 91, 92, 93, 94 et 95) ont décidé à l'unanimité de participer à l'action du 24 novembre prochain et demandé au bureau national de la FGR-FP de faire de même.



Menaces sur la pension de réversion ?

La Cour des comptes est bien connue pour ses idées ultralibérales, **elle annonce souvent les objectifs que nos gouvernants vont vouloir mettre en application**. Le rapport annuel de la Cour des comptes sur l'application des lois de financement de la Sécurité sociale consacre un chapitre aux pensions de réversion.

La Cour prévoit une augmentation des coûts, qu'elle explique par l'augmentation des pensions et de l'espérance de vie des personnes touchant la réversion. Elle calcule que les réversions passeraient de 34 milliards d'euros en 2014, à 52 ou 56 milliards en 2060, en disant s'appuyer sur le COR.

Bizarrement, le COR affirme l'inverse, le poids des réversions va baisser dans le PIB et dans la masse des pensions, puisque l'espérance croissante de vie des hommes va attribuer la réversion plus tard et pendant moins longtemps.

La Cour considère que la « très forte hétérogénéité des règles applicables entre les différents régimes crée de nombreuses et profondes disparités et des situations d'une grande complexité » et regrette que les réformes n'ont pas touché les réversions.

La Cour propose :

- **D'aligner l'âge d'accès à la réversion avec l'âge légal de départ à la retraite, soit 62 ans**, alors que les régimes de retraite versent la réversion souvent à 50 ans, ou sans limite d'âge (fonction publique et régimes spéciaux). Elle préconise une étape en imposant 55 ans à tous les régimes.
- **D'imposer une condition de ressources dans les régimes publics et spéciaux**, comme c'est déjà le cas pour les régimes de base du privé. Mais cela désavantagerait ces régimes car les complémentaires du privé versent la réversion sans condition de ressources. La Cour propose de n'imposer une condition de ressources que sur une partie de la pension globale (comme pour le privé) : 40% de la pension de réversion si le fonctionnaire défunt relevait de la catégorie cadres et à 70% s'il dépendait de la catégorie employés ou ouvriers.
- **Variante pire : imposer une condition de ressource à toute la pension**, en l'étendant aux complémentaires du privé.
- **Alignement des taux de réversion sur celui de 54 %** du régime de base du privé, au lieu de 50 % dans les régimes publics et de 60 % à l'Arrco et à l'Agirc.
- **Réversion à la proportion de la durée du mariage** par rapport à la durée de cotisation exigée pour une retraite pleine.

Ces propositions auront-elles l'oreille d'un gouvernement à la recherche d'économie et d'austérité pour le plus grand nombre ? Sa loi du 20 janvier 2014 prévoyait pour janvier 2015 un rapport sur les réversions, pour « une meilleure prise en compte du niveau de vie des conjoints survivants et une harmonisation entre les régimes ».

Rien n'a été fait, le sujet doit être sensible... et le sera d'autant plus avec de grandes mobilisation le 24 !